

ASSEMBLÉE NATIONALE
24 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° II-CF1725

présenté par
Mme Mette

ARTICLE 42

ÉTAT B

Mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt	20 000 000	0
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	0	20 000 000
Allègements du coût du travail en agriculture (TODE-AG)	0	0
TOTAUX	20 000 000	20 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de repli

Le présent amendement vise à rétablir, a minima, 20 millions d'euros supprimés dans le PLF 2025, indispensables pour renforcer les actions de prévention et de lutte contre les incendies de forêt.

La suppression de ces crédits mettrait en péril les capacités opérationnelles de la DFCI, un acteur clé dans la prévention des incendies. Ces feux, de plus en plus fréquents, sont amplifiés par le réchauffement climatique, comme en témoignent les incendies dévastateurs en Gironde en 2022.

La prévention est la meilleure arme contre les incendies. Avec des étés de plus en plus chauds et secs, la fréquence et l'intensité des feux de forêt augmentent. Les incendies en Gironde ont démontré l'urgence d'augmenter les mesures de prévention.

Ce rétablissement des 20 millions d'euros n'est pas simplement une dépense, mais un investissement essentiel pour protéger nos forêts et notre territoire. Préserver les moyens de la DFCI est un enjeu stratégique à long terme, en termes de sécurité et de protection environnementale.

En conséquence, et pour respecter les règles de recevabilité financière, cet amendement propose de procéder au mouvement de crédits suivant :

Il abonde, à hauteur de 20 000 000 euros, l'action 29.08 "Défense des forêts contre les incendies (DFCI)" du programme 149 Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt ; et il minore, à hauteur de 20 000 000 euros, le programme 215 "Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture".